

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 3ème répartition 2017;
2) Soutien aux Médias associatifs - Fonctionnement - 2ème répartition 2017;
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 2ème répartition 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes, à savoir :
 - 688 500 € au chapitre 65 du budget départemental,
 - 60 500 € au chapitre 204 du budget départemental,
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le document figurant en annexe au rapport,
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, la présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée